



DECISION MUNICIPALE N° 034 /26/DM/C.EDZ/SG du 13 MAI 2026
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES (**UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'EP AKOCK LOT 1 ET UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'EP MINKOMIBE LOT 2**), DANS LA COMMUNE D'EDZENDOUAN, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE **N°01/AONO/CIPM/C.EDZ /2026 DU 11 MARS 2026.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EDZENDOUAN,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et d'autres entités publiques ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CG.CTD);
Vu la loi 2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi des finances de la république du Cameroun pour l'Exercice 2026
Vu le Décret n°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune rurale d'EDZENDOUAN ;
Vu le Décret N° 2020/758 du 18 décembre 2020, portant nomination de Monsieur **KIN-NOU NANA Thierry**, Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Afamba;
Vu l'Arrêté N° 000200/A/MINDEVEL du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'EDZENDOUAN, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
Vu la Circulaire N° 0001879/C/MINFI du 31 Décembre 2026 relative à l'exécution au suivi et au contrôle de l'exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°01/AONO/CIPM/C.EDZ /2026 du 11 Mars 2026μ
Vu le Procès-verbal de la CIPM auprès de la Commune d'EDZENDOUAN du 08 MAI 2026 ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'EDZENDOUAN, par lettre N°01/26/C-EDZ/SG/CIPM du 08 MAI 2026;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1er : le soumissionnaire des ETS MAJAD BATISSES est attributaire du marché des travaux de construction d'infrastructures scolaires (**Un bloc de 02 salles de classe à L'EP AKOCK lot 1 et Un bloc de 02 salles de classe à L'EP MINKOMIBE lot 2**), dans la Commune d'EDZENDOUAN, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, suivant l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°01/AONO/CIPM/C.EDZ /2026 du 11 Mars 2026.; pour un montant TTC CFA de : 20 000 000 (Vingt-millions) pour chaque lot et un délai d'exécution de **03 (trois mois)** calendaires

Article 2 : la présente décision sera communiquée et publiée partout ou besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP/YDE;
- ARMP/CE
- DD/MINTP/MAF*
- DD/MINMAP/MAF*
- CIPM/EDZ;
- ATTRIBUTAIRE
- AFFICHAGE Chrono/Arch.



EDZENDOUAN, le 13 Mai 2026

Le Maire,

King Serge Dieudonné